



20, rue Ferdinand Mercusot
21540 SOMBERNON
Tél. : 03 80 33 43 69
Simon.Buri@wanadoo.fr
www.buri-archi.com

Règlement de Consultation

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

OBJET DU MARCHÉ :

EGLISE SAINT-RÉVÉRIEN (inscrit M.H.) DE VILLY-LE-MOUTIER
Tranche N°3 - Intérieurs

Maître d'ouvrage :
Commune de Villy-le-Moutier (21250)

DATE LIMITE DE RÉCEPTION

Le Jeudi 12 Novembre 2026 à 12H00

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

1.1. Étendue de la consultation et mode d'appel d'offres

Le présent appel d'offres est de type :

"Procédure adaptée" suivant l'article 27 du décret N°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics

Les marchés seront traités par :

"Corps d'état séparés"

1.2. Maîtrise d'œuvre

Simon BURI - Architecte D.P.L.G.
20, rue Ferdinand Mercusot - 21540 SOMBERNON
Tél : 03-80-33-43-69 / Mail : Simon.Buri@wanadoo.fr

1.3. Tranches conditionnelles

Sans objet

1.4. Décomposition en lots

Les prestations sont réparties en lots définis ci-après :

Lot 1 Échafaudages / Maçonnerie / Enduits

Lot 2 Restauration de décors peints / Retables / Statuaire

Lot 3..... Menuiserie bois

Lot 4 Éclairage / Lustrerie / Sonorisation / Chauffage

1.5. Offre sur plusieurs lots

L'entreprise peut, si elle le souhaite, faire une offre sur plusieurs lots.

Cependant, les candidats ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.

Les offres sur chacun des lots pris séparément ne seront prises en considération que si elles ont leur propre Acte d'Engagement.

1.6. Contrôle Technique

Sans objet

1.7. Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé

Le présent chantier est en catégorie : Niveau 3

Le Maître d'ouvrage a désigné un C.S.P.S. dont les coordonnées sont :

CSPS Prévention Cooren - M. PINEAU - Port. 06-60-37-92-27- jl.pineau@cspcs-prevention.com
8 rue du Buisson d'Argent - 21220 Epernay-sous-Gevrey

1.8. Lieu où l'on peut retirer le Dossier de Consultation des Entreprises

Conformément à l'article 39 du décret de 2016, le pouvoir adjudicateur met à disposition gratuitement le dossier de consultation par voie électronique, sur la plate-forme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>)

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

1.9. Visite du site

Prendre R-D-V auprès de Mr Marcel JOBARD (Maire) (Port. 06-33-04-60-93)

Horaires : Mardi de 16h00 à 17h45 et Jeudi de 10h00 à 11h45

Tél : 03-80-62-50-29 / Mail : mairie.villylemoutier@orange.fr

ARTICLE 2 - RÉALISATION DES OFFRES

2.1. Unité monétaire

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché en Euro.

2.2. Délai de validité des Offres

Le délai de validité des Offres est fixé dans l'Acte d'Engagement.

Le point de départ du délai de validité des offres est la date limite de réception des offres.

2.3. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les entreprises doivent répondre à la totalité du dossier qui les concerne.

Le quantitatif donné à l'appel d'offre est un pré-métré indiquant les principaux ouvrages nécessaires à la réalisation du projet et établissant les quantités lisibles au regard de la définition du projet.

2.4. Erreur de calcul constatée

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier la décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix figurant sur l'acte d'engagement.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES OFFRES

3.1. Le dossier à remettre par les candidats comprendra l'ensemble des pièces dûment complétées, datées et signées par eux avec apposition du tampon de l'entreprise pour validation de la signature.

3.2. Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : Français

3.3. Le dossier d'Appel d'offre sera composé de :

1 - Pièces Administratives

Toutes les pièces administratives et techniques permettant de juger de la recevabilité du dossier de l'entreprise (les certificats et attestations devront justifier que le candidat est en règle au 31 Décembre de l'année précédente à l'offre) et notamment :

- . Lettre de candidature DC1
- . Déclaration du candidat DC2
- . L'attestation sur l'honneur que l'entreprise a satisfait à ses obligations fiscales et sociales / NOTI 2
- . Les attestations d'assurances civiles et décennales en cours de validité, concernant les travaux engagés dans le présent marché.
- . Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- . Si l'entreprise envisage de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre une déclaration conforme à l'article 134 du décret N°2016-360 du 25 Mars 2016.
- . Certificat de visite à faire signer par la commune ou la fourniture d'une planche photo prouvant la visite de l'entreprise sur site. L'absence d'un de ces 2 documents est éliminatoire.

2 - Offre de Prix

- . L'Acte d'Engagement (A.E.) **rempli, daté et signé** par le représentant qualifié de l'entreprise signataire du marché.
- . Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et le Planning **daté et signé**.
- . Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) du lot considéré **daté et signé**.
- . La décomposition de prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) du lot considéré rempli, **daté et signé**.

3.4. Les critères de jugement des offres seront les suivants par ordre décroissant :

1 . La valeur technique de l'offre (pondération 60 points) qui comprend :

- . Le mémoire Technique : Détails des techniques de mise en œuvre / Qualités et dénomination précise des différents matériaux / Compétences et nombre de l'effectif du chantier / Matériels / Mesures de protection de l'environnement (pondération 25 points)

Nota : *Le mémoire technique sera rendu contractuel (annexé à l'acte d'engagement) par conséquent les candidats s'engagent à respecter ce qu'ils ont écrit.*

- . Les références de chantiers de moins de 3 ans (montant des travaux + date + maître d'ouvrage) concernant exclusivement la Restauration de patrimoine ancien avec photographies significatives des ouvrages (pondération 25 points)

Nota : *Concernant le Lot « Maçonnerie », il sera demandé le nom et les références du sous-traitant prévu pour les échafaudages. Ce co-traitant ou sous-traitant devra être associé contractuellement à l'entreprise mandataire.*

- . Les certificats de qualifications professionnelles de l'entreprise (type Qualibat) et des attestations d'Architectes et de services (ABF, CRMH, ACMH, ...) sur des projets réalisés de même type. (pondération 10 points)

- . Méthode de notation des sous-critères ci-dessus :

- Coef. 0,0 : absence de réponse
- Coef. 0,2 : peu satisfaisant
- Coef. 0,4 : moyennement satisfaisant
- Coef. 0,6 : satisfaisant
- Coef. 0,8 : très satisfaisant
- Coef. 1,0 : excellent

2 . Le prix proposé après vérification par l'Architecte de sa cohérence (pondération 40 points)

- . Méthode de calcul du critère prix : Offre la moins-disante x 40
Offre analysée

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

- La remise des plis sur support papier n'est pas autorisée

- La date limite de réception des offres est fixée sur la page en tête du présent Règlement de Consultation.

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur exige la transmission des plis par voie électronique et dans les conditions techniques et procédurales figurant ci-dessous :

- Les documents fournis devront être au format pdf, jpeg, html ou à des formats compatibles avec Word 2013, Excel 2013, PowerPoint 2013 ou Project 2013 ou versions antérieures.

- La transmission fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

- Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Elle ne peut être ouverte que dans les cas prévus par l'article 7 de cet arrêté.

- Les candidats sont en outre invités à tester la configuration de leur poste de travail et à répondre à une consultation test, et ce afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur environnement informatique.

Remise des plis par voie électronique avec DUME :

Tel qu'indiqué, la réponse par voie électronique peut également s'effectuer via un DUME, permettant aux soumissionnaires de candidater avec leur seul numéro SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre étant dématérialisé, les modalités de remise des plis par voie électronique telles que décrites ci-dessus s'appliquent.

Important :

Tous les échanges (informations, documents, ...) avant la notification s'effectueront de manière électronique via la plateforme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>). A cet effet, les candidats devront préciser, lors de la remise de leur offre, une adresse de messagerie électronique valide que le Maître d'Ouvrage utilisera pour tout échange. L'expéditeur des courriels sera " Territoires Numériques - Salle des marchés publics de Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté ". Les candidats doivent veiller sur leur service de messagerie à identifier cet expéditeur comme un expéditeur fiable.

Dans le cas où plusieurs plis consécutifs seraient remis, seul le dernier dépôt fera foi et sera ouvert et pris en compte.

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent, au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, obtenir des renseignements en déposant leurs questions sur la plateforme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté.

ARTICLE 5 - REGLEMENTS DES LITIGES ET VOIES DE RECOURS

En cas de litiges, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas - 21000 Dijon, tel : 03.80.73.91.00, fax : 03.80.73.39.89.